

La faculté de Pharmacie de Paris c'est

- 5 000 étudiants, dont 1 000 en formation continue
- 5 000 heures de TP/an entièrement financé par la taxe d'apprentissage
- 300 pharmaciens diplômés chaque année

Nos diplômes habilités à recevoir votre taxe

- Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
- La licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé
- Les Masters Sciences du médicament, Toxicologie et Santé publique

Nouveaux diplômes:

- La licence SIAS (Métiers de la Santé)
- Le DEUST de Préparateur/Technicien en pharmacie

Grâce à votre taxe d'apprentissage,

VOUS financez les travaux pratiques, VOUS équipez les salles de formation, VOUS soutenez les projets pédagogiques,

VOUS participez à la formation de vos futurs collaborateurs.

Vous souhaitez nous verser votre taxe d'apprentissage :

Faculté de Pharmacie de Paris Université de Paris N° UAL: 0755976N

Afin de vous assurer que votre choix a bien été respecté, merci de nous renvoyer le formulaire de versement

- soit par courrier en utilisant l'enveloppe T,
- soit par courriel à :

taxe@pharmacie.parisdescartes.fr et taxe-apprentissage.defi@u-paris.fr

Pour plus d'informations : pharmacie.u-paris.fr/taxe-dapprentissage

Faculté de Pharmacie de Paris 4 avenue de l'Observatoire 75006 Paris

pharmacie.u-paris.fr





